

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Concours ITRF

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE JURY

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS PRINCIPAUX
DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE CLASSE NORMALE
BRANCHE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE : J – Gestion et Pilotage
EMPLOI-TYPE : TECHNICIEN EN GESTION ADMINISTRATIVE
(Phases d'admissibilité et d'admission)**

Session 2021

**Nom : Fabienne DUREUIL
Fonction : Présidente de jury**

1. INTRODUCTION

La session 2021 du concours externe de recrutement de technicien de recherche et de formation de classe normale, dans la branche d'activité professionnelle J - Gestion et Pilotage, et dans l'emploi type Technicien en gestion administrative, a été organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour les Académies de Lyon et Grenoble.

8 postes étaient proposés dans l'académie de Lyon, pour 4 établissements affectataires.

1 poste était proposé dans l'académie de Grenoble.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 27 mai.

La correction des copies s'est déroulée les lundi 31 mai et mardi 1^{er} juin.

L'épreuve d'admission s'est déroulée les lundi 21 et mardi 22 juin.

Ce rapport abordera, successivement, les points suivants :

- les données quantitatives
- les données qualitatives
- les données administratives

2. DONNEES QUANTITATIVES

BAP	Corps	CAT.	Nature	Emploi-type	Nb postes	PHASE ADMISSIBILITE			PHASE D'ADMISSION		
						Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb de présents	Nb d'admis sur LP	Nb d'admis sur LC
J	TCH	B	externe	Technicien en gestion administrative	9	139	109	28	28	9	7

3. DONNEES QUALITATIVES

3.1 Déroulement du concours, appréciation et résultats

Composition du jury :

Madame DUREUIL Fabienne, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame ADAM Carine, assistante ingénieure, experte, Université Côte d'Azur, Cannes.

Monsieur SANCHEZ Philippe, attaché principal d'administration de l'état, expert, Ecole centrale de Lyon, Lyon.

Madame DA COSTA RIOS Marguerite, assistante ingénieure, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame DEMOURON Sandrine, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur DETAILLEUR François, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Villeurbanne.

Madame ESTEOULE Pascale, ingénieure d'études de classe normale, Grenoble Institut national polytechnique, Grenoble.

Monsieur KAINDOH Teddy, attaché d'administration de l'état, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur M'BAREK Karim, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

- Nombre de membres:
 - 8 membres
 - 2 suppléants

- Respect des principes fondamentaux de déroulement d'un concours :
 - réunion préparatoire du jury afin de définir les critères d'évaluation des dossiers
 - élaboration de grilles d'évaluation avec les sujets
 - impartialité du jury et égalité dans le déroulement de l'épreuve orale

- Rôle du président de jury à l'égard :
 - ✓ Des membres du jury et des sous-jurys :
 - Aider à l'élaboration des critères de sélection
 - Garantir la régularité du concours

 - ✓ Du secrétariat administratif du concours :
 - Vérifier les calculs et les listes de résultats
 - Signer les procès-verbaux

2.1 *Elaboration des sujets, correction des épreuves écrites et auditions des candidats*

- Epreuve d'admissibilité – élaboration du sujet et correction des copies :

L'épreuve écrite pour le concours externe consiste dans le traitement de questions et de la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi type correspondant à l'emploi à pourvoir.

Afin de permettre au jury d'apprécier les connaissances, les capacités d'organisation des candidats et pour répondre à la diversité des compétences attendues sur les postes ouverts au concours, le sujet élaboré comportait à la fois des questions à réponses courtes, des questions à réponses argumentées, une traduction d'un texte en Anglais et trois cas pratiques.

L'orthographe et la syntaxe ont été également évaluées, des points dans le barème étant réservés pour cet item. Il est dommage de constater que peu de candidats ont réussi à obtenir la totalité des points, alors même qu'il s'agit d'un point essentiel dans la relation à l'utilisateur du service public.

Globalement le niveau était très moyen à faible. Les connaissances étaient approximatives, les définitions demandées, normalement connues ou faciles d'appropriation si le concours est correctement préparé, trop souvent méconnues ou connues trop partiellement.

Certaines questions comme l'explication de ce qu'est un campus des métiers et des qualifications ou le cas pratique n°3 sur l'organisation d'un examen en situation de crise sanitaire ont particulièrement fait la différence entre les candidats.

Les candidats se présentent à un concours dans la fonction publique sans être capables de faire la différence entre la catégorie, le corps, le grade et l'échelon, tout comme ils se présentent à un concours de l'enseignement supérieur et pour plus de la moitié d'entre eux ne connaissent pas les intitulés du premier diplôme de l'enseignement supérieur, ni celui du plus élevé.

Le seul point fort dans la plupart des copies des candidats a été la traduction du texte en Anglais, la majeure partie a réussi à obtenir la totalité ou la quasi-totalité des points alloués au barème.

- Epreuve Orale :

L'épreuve orale a consisté en un entretien de 25 minutes avec le jury. Le jury a souhaité concevoir cet exercice comme un entretien avec le candidat lui permettant de cerner ses capacités de réflexion, ses connaissances de son futur environnement de travail, ses capacités managériales, sa curiosité des établissements qui proposaient des postes, sa projection sur les postes proposés.

Les règles de déroulement de l'épreuve d'oral, à savoir 5 minutes de présentation, avec coupure dans la présentation si dépassement du temps imparti et 20 minutes de questions ont été rappelées à chaque candidat. Le jury s'est également systématiquement présenté.

L'épreuve débutait par une présentation de 5 minutes maximum de la part du candidat. Dans l'ensemble cette première phase a été assez bien maîtrisée, très peu de candidats ont dû être coupés pour respecter le temps imparti, et très peu de candidats également n'ont pas utilisé la presque totalité du temps qu'il leur était alloué.

Par ailleurs, dans l'ensemble, à deux exceptions près, le jury a pu apprécier la qualité des présentations, pensées et travaillées pour valoriser les compétences et les atouts des candidats en fonction des postes ouverts, la description chronologique du parcours n'étant pas la méthode la plus systématique.

Néanmoins, le jury a relevé le manque de curiosité des candidats quant à la réalité des postes qu'ils pourront éventuellement occuper s'ils sont retenus, tout comme de leur potentiel futur environnement de travail qu'il s'agisse de l'environnement du poste en lui-même comme la description d'un laboratoire, ou plus généralement sur les établissements proposant les postes. Certains personnels contractuels dans l'enseignement supérieur étaient même incapables de décrire correctement leur environnement de travail.

Enfin, en dépit de l'accueil très ouvert du jury et de sa bienveillance, certains candidats ont totalement perdu leurs moyens ne permettant pas au jury de pouvoir déceler chez eux leur appétence pour la fonction publique, pour l'enseignement supérieur et pour les postes proposés.

Globalement, si la présentation était dans l'ensemble travaillée, trop souvent la seconde partie n'avait pas été suffisamment préparée.

- Seuils académie de Lyon :

- seuil d'admissibilité : 31,50/60

- seuil final d'admission de la liste principale : 105/160

- seuil final d'admission de la liste complémentaire : 94/160

- Seuils académie de Grenoble :

- seuil d'admissibilité : 30 / 60

- seuil final d'admission de la liste principale : 120/160

- seuil final d'admission de la liste complémentaire : 100/160

4. DONNEES ADMINISTRATIVES

4.1 Organisation matérielle du concours

Le choix d'un jury composé de huit personnes a permis une grande efficacité dans les temps de traitement des copies. Le nombre ne s'est pas révélé être impressionnant pour les candidats à l'oral,

le jury ayant prêté une grande attention à être souriant, à mettre le candidat à l'aise et à montrer sa bienveillance.

En dépit de la crise sanitaire, le concours a pu se dérouler en présentiel et en totalité avec l'épreuve écrite et l'épreuve orale. Cette dernière se révèle essentielle au regard des niveaux et des difficultés rencontrées dans les services avec les personnels recrutés l'année précédente uniquement sur l'épreuve écrite.

4.2 Moyens de remédiation

Il peut être conseillé aux candidats d'être curieux de l'environnement dans lequel ils souhaitent évoluer, cet environnement s'entendant du niveau le plus large : la fonction publique au niveau le plus restreint : le ou les postes proposés. Ceci est d'autant plus important sur un concours externe car trop de candidats s'illusionnent sur les fonctions qu'ils peuvent occuper ou ne connaissent absolument pas le fonctionnement de la fonction publique dans laquelle ils envisagent pourtant de faire carrière. Il ne faut pas hésiter à se renseigner, les sites internet sont nombreux, mais également prendre l'attache des personnels travaillant dans l'enseignement supérieur et dans les services proposant des postes au concours.

L'orthographe, la syntaxe sont également des points à remédier, il est indispensable de savoir écrire. Il ne peut qu'être conseillé de prendre de suivre des formations sur ces sujets pour être définitivement à l'aise.

5. CONCLUSION

Le jury a finalement retenu 8 candidats sur liste principale et 5 candidats sur liste complémentaire pour l'Académie de Lyon et 1 candidat sur liste principale et 2 candidats sur liste complémentaire pour l'académie de Grenoble.

La présidente du jury